

## AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 05RG-0422

**ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 01RG-0120  
RÈGLEMENT PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN PARC MUNICIPAL ET SON AMÉNAGEMENT,  
AUTORISANT L'ACHAT DU MATRICULE 9233-99-7877-0-000-0000 ET  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 015 945 \$ À CES FINS**

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie tenue le lundi 11 avril 2022 à 20 h 00, à la salle du conseil au 241, rue Coutu, a été donnée un avis de motion qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, le règlement suivant :

Règlement 05RG-0422 abrogeant et remplaçant le règlement 01RG-0120, règlement prévoyant la création d'un parc municipal et son aménagement, autorisant l'achat du matricule 9233-99-7877-0-000-0000 et décrétant une dépense de 1 015 945 \$ à ces fins.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2022, un projet de règlement a été déposé.

**DONNÉE À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE**, ce douzième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.



---

Mathieu Robillard  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil le douzième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX.**



---

Mathieu Robillard  
Directeur général